

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois de janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, MM. Ricardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaienr donné procuration : MM. Karim CHALABI, Benjamin DELOCHE, Mme Christine RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Elisa DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 janvier 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 23

Secrétaire : Mme Claire BARRIN, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/003 - SÉCURISATION DES ABORDS DU COLLÈGE DES ARAVIS - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. le Maire informe les élus que le Conseil Départemental, lors de la commission permanente en date du 6 octobre 2025, a délibéré favorablement pour le financement d'une partie des travaux liés à la sécurisation des abords du collège des Aravis.

Ainsi, la participation financière du Département de la Haute-Savoie, détaillée dans la convention jointe en annexe, s'élève à 6 270,10 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée, avec le Département de la Haute-Savoie.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 16 janvier 2026

Le Maire,



Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance



Claire BARRIN

.../...

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 JAN. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 JAN. 2026**

THÔNES, le **28 JAN. 2026**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

